

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 15 AVRIL 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 50

Nb. de représentés : 3

Nb. d'absents : 0

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 2/26 :

Fournitures et Services pour les réceptions protocolaires - (Accords-cadres à bons de commande) - Autorisation de signature de l'avenant n°1 de transfert au lot n°7 EAU PLATE (eau de source)

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, VIENNE Frédéric, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, RIANI Richard, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, ADIGADOU Marina, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, BOYER EPOUSE DIJOUX Moze, PAPI Lionel, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :

MM. FONTAINE Emilie (par Monsieur NARIA Olivier), AHO NIENNE Sandrine (par Monsieur LORION David), SARPEDON Jean François (par Madame K/BIDI Emeline).

ABSENTS :

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Lisa DERFLA pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 20 avril 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 09 avril 2026.



Accusé de réception en préfecture
974-213-01/MAJ-20260415-2026-2-26-DE
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de dépôt en préfecture : 17/04/2026

David LORION

Affaire n°2/26 : Fournitures et Services pour les réceptions protocolaires - (Accords-cadres à bons de commande) - Autorisation de signature de l'avenant n°1 de transfert au lot n°7 EAU PLATE (eau de source).

Commande Publique - Direction des Ressources

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°32/1512 du 25 avril 2024, le Conseil Municipal a autorisé la signature de l'accord-cadre « Fournitures et Services pour les réceptions protocolaires / lot n°7 : « EAU PLATE (eau de source) » avec la SOCIETE DES EAUX DE BASSE VALLÉE (SEBV).

Le lot n°7, notifié le 09 juillet 2024 à cette dernière, est un accord-cadre à bons de commande avec montant minimum annuel de 10 000.00 € TTC et avec un montant maximum annuel de 100 000.00 € TTC. Il est conclu pour une durée de quatre (04) ans à compter de la date de sa notification, et peut être dénoncé par période annuelle sur décision expresse de l'Acheteur.

Par courrier recommandé avec accusé de réception en date du jeudi 15 janvier 2026 et réceptionné à la Direction de la commande publique le 19 janvier 2026, la SOCIÉTÉ DES EAUX DE BASSE VALLÉE (SEBV) a informé la Ville du transfert des activités portant sur les marchés publics de la société à sa filiale, la société par actions simplifiée POINT CHR DISTRIBUTION (SAS POINT CHR).

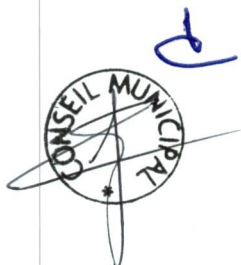
La société par actions simplifiée POINT CHR DISTRIBUTION (SAS POINT CHR) a transmis un dossier complet afin de solliciter l'accord de la collectivité pour un avenant de transfert à son profit. Après étude de ce dossier, appréciation des garanties économiques, techniques et professionnelles de la société par actions simplifiée POINT CHR DISTRIBUTION (SAS POINT CHR), il est constaté que le nouveau titulaire remplit les conditions de sélection qualitative qui avaient été fixées par l'Acheteur pour la participation à la procédure initiale de passation du marché public.

L'avenant n°1 a donc pour objet de formaliser le transfert du lot n°7 de l'accord-cadre « Fournitures et Services pour les réceptions protocolaires » de la SOCIETE DES EAUX DE BASSE VALLÉE (SEBV) vers la société par actions simplifiée POINT CHR DISTRIBUTION (SAS POINT CHR.). L'avenant n°1 n'entraîne aucune incidence financière.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité (8 abstention(s) (TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François (représenté par Mme K/BIDI Emeline), LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle)), DECIDE :

- **D'APPROUVER la passation de l'avenant n°1 actant le transfert du lot n°7 « EAU PLATE (eau de source) de l'accord-cadre « Fournitures et Services pour les réceptions protocolaires » conclu initialement avec la SOCIETE DES EAUX DE BASSE VALLÉE (SEBV), au bénéfice de la société par actions simplifiée POINT CHR DISTRIBUTION (SAS POINT CHR), nouveau titulaire et joint en annexe.**

- **D'AUTORISER, lui, l'élu délégué, le Directeur général des services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à signer l'avenant n°1 au lot n°7 précité sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION

Accusé de réception en préfecture
974 219740164-20260415-2026-2-26-DE
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026